



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2008
Français
Original : anglais

Point 60 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise
en œuvre et appui international : les causes
des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique**

Application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport d'activité du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport relate les progrès accomplis dans l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). Les recommandations relatives aux moyens d'aborder les facteurs économiques et sociaux qui sont susceptibles de concourir au développement durable sont traitées dans le rapport parallèle du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/63/206) qui doit être lu avec le présent rapport.

Le rapport offre un bref aperçu des faits nouveaux survenus en Afrique au cours de l'année écoulée concernant la paix et la sécurité. Ce chapitre présente les graves problèmes que l'Afrique et la communauté internationale cherchent à résoudre pour rétablir et préserver la paix et relever les pays dévastés par un conflit. Le rapport traite ensuite des progrès accomplis s'agissant des mesures supplémentaires à court terme proposées dans le rapport de l'an dernier pour aider à éliminer les conflits en Afrique, dans l'attente d'un examen systématique de l'impact des nouveaux problèmes et des nouvelles menaces contre la paix et le développement durables à long terme.

* A/63/150.



Le rapport parvient à la conclusion que malgré une décennie de résultats et de difficultés, la communauté internationale doit continuer à aller de l'avant, avec plus de diligence encore, avec les organisations régionales africaines, pour assurer, face à des problèmes mondiaux dont l'acuité ne cesse de grandir, une paix et un développement durables.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Mesures prises par la communauté internationale pour répondre aux situations de conflit . . .	5
A. Prévention et médiation	5
B. Maintien de la paix	6
1. Sahara occidental	6
2. Côte d'Ivoire	6
3. Éthiopie et Érythrée	6
4. Libéria	7
5. République démocratique du Congo	7
6. La région du Darfour au Soudan	8
7. Tchad et République centrafricaine	8
8. Somalie	9
C. Consolidation de la paix	9
1. Burundi	10
2. Sierra Leone	10
3. Guinée-Bissau	11
4. République centrafricaine	11
III. Une réponse plus étoffée du système des Nations Unies aux besoins de paix et de sécurité en Afrique	12
A. Soutien aux organisations régionales et sous-régionales africaines	12
1. Création de capacités à l'Union africaine	12
2. Coopération avec les organisations sous-régionales	14
3. Coopération entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine	16
B. Réduire la prolifération des petites armes et mettre un terme au climat de violence	16
C. Création d'emplois dans les pays sortant d'un conflit	18
IV. Conclusions	19

I. Introduction

1. Le 25 septembre 1997, le Conseil de sécurité a convoqué une réunion des ministres des affaires étrangères pour examiner la nécessité d'un effort international concerté pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Dans la déclaration de son président, publiée le même jour (S/PRST/1997/46), le Conseil observait que malgré les progrès accomplis par certains pays africains, le nombre et l'intensité des conflits armés, sur le continent, demeuraient très préoccupants et appelaient une réponse plus globale.

2. En réponse à la demande du Conseil de sécurité, une analyse exhaustive a été faite en 1998 et un rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique a été présenté à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité (A/52/871-S/1998/318). Le rapport comportait plusieurs recommandations sur les causes des conflits et sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le présent rapport fait, comme chaque année, le point sur l'application des recommandations. Les recommandations portant expressément sur les facteurs économiques et sociaux qui peuvent concourir au développement durable sont traitées dans le rapport parallèle du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/63/206), qui, comme les années précédentes, doit être lu avec le présent rapport.

3. Au cours des 10 dernières années, un certain nombre de conflits et guerres civiles, en Afrique, se sont achevés et la gouvernance s'est notablement améliorée. La Commission de consolidation de la paix, récemment créée, a offert à plusieurs pays africains sortant d'un conflit une aide déterminée; le Mécanisme d'évaluation interafricaine offre, pour améliorer la gouvernance, une méthode novatrice conçue par les Africains eux-mêmes. Pourtant les conditions élémentaires d'une paix et d'un développement durables ne sont pas encore réunies dans l'ensemble du continent, comme en témoigne la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

4. Les problèmes de l'extrême pauvreté, de la précarité des institutions d'État, de la mauvaise gestion des ressources naturelles, le fait que les droits fondamentaux ne sont pas défendus et les graves difficultés que suscitent le changement climatique et la flambée des prix des denrées alimentaires et des combustibles persistent dans toute leur acuité.

5. Le présent rapport offre un aperçu des efforts faits durant l'année écoulée par la communauté internationale pour aider l'Afrique à maintenir et rétablir la paix et à relever les pays dévastés par un conflit. Le rapport traite également des progrès accomplis s'agissant des mesures précises qui étaient recommandées dans le dernier rapport sur la question (A/62/204), dans l'attente d'un examen plus exhaustif et d'un plan stratégique nécessaire pour tenir compte non seulement des progrès accomplis durant les 10 dernières années mais aussi pour mettre en perspective les nouveaux problèmes et les menaces grandissantes contre la paix et le développement durables, à long terme, en Afrique.

II. Mesures prises par la communauté internationale pour répondre aux situations de conflit

6. La communauté internationale prête de plus en plus d'attention aux situations de conflit en Afrique et à leur prévention. Le Conseil de sécurité consacre en effet plus de 60 % de son temps à la paix et à la sécurité en Afrique. Il réfléchit de plus en plus aux problèmes qui découlent des conflits armés tels que la violence sexuelle contre les femmes dans les conflits armés, les enfants dans les conflits armés et le rôle des organisations régionales telles que l'Union africaine face aux conflits armés.

A. Prévention et médiation

7. Étant donné l'intérêt d'une prévention des conflits, à la fois sur le plan humain et sur le plan financier, j'ai proposé que l'Organisation des Nations Unies s'assure qu'elle a bien les moyens de remplir cette fonction vitale d'engagement actif dans le domaine de la diplomatie préventive. Les efforts diplomatiques et les conseils dispensés ont déjà été améliorés grâce au concours offert par le Groupe d'appui à la médiation, nouvellement créé au sein des affaires politiques, qui a secondé les envoyés des Nations Unies à l'œuvre dans le nord de l'Ouganda, au Darfour, au Sahara occidental, en Somalie, en Afrique de l'Ouest, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine.

8. En outre, en mars 2008, a été créée une équipe de médiation à la demande, composée de négociateurs connaissant bien les questions de sécurité, de justice transitionnelle et de droits de l'homme, de rédaction de constitutions, de partage des richesses et de partage du pouvoir. L'équipe de médiation sera disponible sur demande, pour faciliter les négociations dans le cadre des opérations politiques et humanitaires et du maintien de la paix sur le terrain. Mes propositions visent aussi à étoffer la capacité de diplomatie préventive en facilitant un engagement plus direct, plus systématique et mieux informé des spécialistes des affaires politiques auprès des organisations régionales et autres partenaires présents sur le terrain.

9. L'Union africaine a considérablement augmenté sa capacité de médiation en créant un Groupe de sages en décembre 2007. Un groupe d'éminentes personnalités, constitué expressément à cette fin, est intervenu au début de 2008 pour offrir une médiation dans la crise politique survenue au Kenya après les élections. La coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pendant la crise au Kenya est un bon exemple de la collaboration toujours plus active de ces deux organisations et de son efficacité dans la prévention des conflits.

10. On trouvera une autre indication de l'approfondissement de cette coopération entre divers acteurs internationaux, africains et régionaux dans le fait que, pendant l'année, l'Union africaine, avec les Nations Unies, les représentants de la Facilitation, l'Initiative régionale de paix, l'Union européenne et les Ambassadeurs de l'Afrique du Sud et de la République-Unie de Tanzanie ont pris, ensemble, des mesures coordonnées pour sortir de l'impasse le processus de paix au Burundi. Les atouts de ces facilitateurs régionaux résident dans leur coopération avec d'autres acteurs et cela a beaucoup contribué à prévenir toute reprise des hostilités au Burundi.

11. Pendant l'année écoulée, le Conseil de sécurité s'est rendu en Afrique et cela devrait avoir un impact appréciable sur les processus de paix, sur la stabilité et sur la situation humanitaire dans la région. La Mission s'est rendue en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire en juin 2008 pour soutenir les efforts faits pour promouvoir la paix et la réconciliation.

12. J'appelle la communauté internationale à aider à élaborer des instruments et des stratégies supplémentaires pour prévenir les conflits, et notamment coordonner l'information devant déclencher des alertes rapides et mettre au point des protocoles pour l'activation de mécanismes d'action rapide. Les stratégies d'action rapide doivent soigneusement éviter de se présenter sous la forme d'une intervention extérieure dans des questions d'intérêt national relevant d'États souverains dûment constitués. Bien souvent, des médiations régionales et continentales discrètes peuvent jouer à bon escient et devraient être renforcées durant la prochaine phase du programme décennal de création de capacités Union africaine-ONU.

B. Maintien de la paix

1. Sahara occidental

13. Mon Envoyé personnel a tenu des consultations avec des représentants du Gouvernement marocain et du Front Polisario, en janvier 2008, puis à nouveau en mars. Le déminage progresse; de nouvelles mesures de confiance devraient permettre les visites familiales par voie terrestre et pas seulement par voie aérienne. Bien que les parties aient réaffirmé leur engagement de manifester la volonté politique nécessaire et de négocier de bonne foi, les progrès dans le règlement des différends politiques restent bien minces et cela continue à faire obstacle au développement économique de la région et à prélever un lourd tribut sur tous ceux qui vivent dans l'isolement et la pauvreté dans les camps depuis des décennies.

2. Côte d'Ivoire

14. Les militaires de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) continuent à effectuer des patrouilles dans l'ensemble du pays pour surveiller la situation sur le plan de la sécurité et la situation le long des frontières avec la Guinée et le Libéria pour empêcher le passage par ces frontières d'armes et de groupes armés. Pendant l'année écoulée, le risque d'une reprise des hostilités s'est un peu estompé grâce surtout au climat politique favorable engendré par la signature, le 4 mars 2007, de l'Accord de paix de Ouagadougou, qui offre un bel exemple de solution africaine à un problème africain. L'Union africaine, qui soutient activement l'Accord, a par la suite engagé instamment les parties à accélérer l'application de l'Accord afin d'ouvrir la voie à l'organisation des élections présidentielles, trop longtemps retardées, qui sont désormais programmées pour novembre 2008.

3. Éthiopie et Érythrée

15. Les tensions entre l'Érythrée et l'Éthiopie, qui se manifestent dans toute leur clarté le long de la frontière commune et au sujet de la démarcation de celle-ci, se sont intensifiées pendant l'année. Le 22 avril 2008, le Conseil de sécurité a réaffirmé que l'Éthiopie et l'Érythrée étaient responsables au premier chef du règlement de leur différend frontalier et noté que les Nations Unies étaient allées

jusqu'au bout de ce que l'on peut attendre du maintien de la paix dans la présente situation, étant donné que le maintien de la paix ne peut avoir d'effet que quand les pays honorent leurs engagements politiques. Le 30 juillet 2008, le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité la fin du mandat, qui durait depuis huit ans, de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), notant que la Mission était désormais « impossible à exécuter » étant donné les restrictions à la liberté de mouvement des soldats de la paix et le non-respect de l'arbitrage de la Commission indépendante du tracé de la frontière.

4. Libéria

16. La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a aidé le Gouvernement libérien à rassembler et détruire les armes et les munitions volontairement remises ou découvertes lors d'opérations de ratissage. Alors que la situation d'ensemble sur le plan de la sécurité au Libéria demeure stable en général, la poursuite d'activités criminelles a amené la Mission à augmenter le nombre des patrouilles motorisées et des patrouilles à pied dans les zones où la criminalité est forte. La MINUL a aidé le Gouvernement libérien à élaborer une stratégie d'ensemble et un plan opérationnel.

17. Le Libéria a notablement progressé dans le raffermissement de la paix et l'ancien Président Charles Taylor est actuellement poursuivi devant la Cour pénale internationale, à La Haye. Le 4 octobre 2007, le Libéria a été déclaré admissible à bénéficier d'un financement par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui l'aidera à consolider une paix difficilement acquise en permettant des actions concrètes rapides. Le plan d'action prioritaire, qui a été ensuite approuvé aux termes du Fonds pour la consolidation de la paix, aborde les questions suivantes : réconciliation nationale, gestion des conflits, promotion de la paix et résolution des conflits, et renforcement de la capacité des autorités en matière de consolidation de la paix.

5. République démocratique du Congo

18. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a bien progressé dans son action de relèvement après le conflit, et après les élections d'importance historique qui ont été organisées paisiblement pour l'essentiel en 2006. En juin 2007, avec le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique, le Gouvernement a accueilli la deuxième Conférence internationale sur le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la stabilité en Afrique, qui a réuni plus de 200 spécialistes de ces questions originaires de 19 pays africains et où l'on a réfléchi aux aspects critiques des programmes de DDR et notamment la réforme du secteur de la sécurité et la justice transitionnelle. Cette réunion a été l'occasion pour les parties prenantes africaines dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion de partager leur expérience et de dresser une stratégie pour l'avenir.

19. En novembre 2007, les représentants des gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda se sont rencontrés à Nairobi et ont publié un communiqué commun appelant à prendre des mesures pour éliminer l'action des groupes armés illégaux dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier les Interahamwe, c'est-à-dire les anciennes Forces armées rwandaises (FAR), qui constituent une menace pour les deux pays et pour la région voisine. Les

deux pays se sont également engagés à s'abstenir d'armer, financer et soutenir les groupes armés.

20. La Conférence de Goma sur la paix, la sécurité et le développement dans les deux Kivus a eu lieu en janvier 2008 avec l'active participation et l'aide de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), de l'Union africaine et des partenaires internationaux. Le 23 janvier 2008, tous les groupes armés congolais participants se sont engagés par écrit à cesser immédiatement et complètement les hostilités dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

21. Malgré ces accords, de graves violences, en particulier contre des femmes et des enfants, se sont poursuivies dans l'est de la République démocratique du Congo pendant tout le premier semestre de 2008. Alors qu'il continue à se poser de graves problèmes de gouvernement et de fonctionnement des institutions, il importe de reconnaître les progrès importants accomplis au cours des dernières années.

6. La région du Darfour au Soudan

22. Une opération hybride de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été autorisée pour faciliter l'application de l'Accord de paix pour le Darfour, signé le 5 mai 2006 par le Gouvernement soudanais et par le principal groupe rebelle, le Mouvement de libération du Soudan. Le déploiement du personnel et du matériel de la MINUAD a eu lieu progressivement au cours du premier semestre de 2008.

23. Le 30 juin 2008, le Président de l'Union africaine et moi-même avons nommé un nouveau médiateur en chef de l'Union africaine et des Nations Unies pour le Darfour. Néanmoins, pendant tout le mois de juillet, la situation sur le plan de la sécurité dans l'ensemble du Darfour s'est aggravée, les patrouilles de la MINUAD essuyant des attaques qui ont entraîné la mort de sept soldats de la paix et fait plus de 20 blessés.

7. Tchad et République centrafricaine

24. Pendant l'année, de longues négociations avec le Gouvernement tchadien ont abouti à un accord sur une action sur trois fronts pour améliorer la situation sur le plan de la sécurité. Plus précisément, le Gouvernement tchadien a accepté une présence multidimensionnelle, qui comprenait une Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) qui assurera la sécurité et la protection des civils et contribuera au suivi et à la défense des droits de l'homme. Le Gouvernement tchadien a en outre accepté d'établir une force de police tchadienne pour maintenir l'ordre dans les camps de réfugiés, et enfin il a autorisé une force européenne qui a pour mission de protéger les civils et le personnel des Nations Unies et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. En juin 2008, près de 600 membres du personnel des Nations Unies et quelque 3 000 membres de la Force de l'Union européenne avaient été déployés.

25. De nombreux engagements armés sur les frontières ont eu lieu en janvier 2008, et les rebelles se sont attaqués à la capitale du Tchad au début de février 2008. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union européenne a condamné la tentative inconstitutionnelle de prendre le pouvoir au Tchad et donné pour mandat aux Présidents de la Jamahiriya arabe libyenne et de la République du Congo de

chercher une solution à la crise en consultation avec les parties tchadiennes. De plus, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a convoqué un sommet extraordinaire sur la situation, en mars 2008, et a promis d'apporter une assistance d'urgence au Tchad.

26. Malgré les efforts de paix déployés par la communauté internationale et par les organisations régionales et sous-régionales, la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue au quartier général de la MINURCAT et dans un camp de réfugiés en juin 2008 a constaté une situation difficile et la grave menace qu'exerçaient les groupes armés.

27. La situation au Tchad et en République centrafricaine illustre la complexité et la gravité des problèmes du maintien de la paix et de la sécurité dans plusieurs régions d'Afrique. Une volonté politique plus grande de la part des gouvernements des pays de la région et de la communauté internationale ainsi que la fourniture urgente de militaires et d'un appui logistique à la MINUAD et à la MINURCAT seront d'importance critique pour assurer la sécurité humaine et la stabilité dans cette région troublée.

8. Somalie

28. En juin 2008, le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance des partis d'opposition pour la relibération de la Somalie ont accepté, aux termes de l'Accord de Djibouti, de mettre fin à leur conflit et ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de déployer une force internationale de stabilisation dans le pays dans un délai de 120 jours. Des attaques menées par d'autres groupes armés ont eu lieu après cet accord, certains groupes des membres de l'opposition continuant à s'y opposer farouchement.

29. En juillet 2008, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) avait déployé un bataillon burundais et deux bataillons ougandais, soit 2 650 hommes au total sur un effectif autorisé de 8 000 hommes. Le 16 juillet 2008, le Premier Ministre, M. Nur Hassan Hussein, a lancé un appel à la communauté internationale pour un déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie.

30. L'Accord de Djibouti marque une étape importante sur la voie de la paix et de la stabilité en Somalie. Des efforts ont récemment été entrepris par des partenaires internationaux sous les auspices du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, afin d'établir un cadre d'action pour le secteur de la sécurité. Un premier ensemble de mesures, représentant 14 millions de dollars, a été proposé pour aider à satisfaire les besoins immédiats du Gouvernement fédéral de transition.

C. Consolidation de la paix

31. En décembre 2005, des résolutions simultanées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont établi les grandes lignes de l'action de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pour répondre à la demande grandissante de soutien aux pays qui sortent d'un conflit. Le Fonds pour la consolidation de la paix devrait assurer la transition indispensable entre la période

de conflit et la période de reprise, à un moment où d'autres mécanismes de financement ne se sont pas encore déclenchés.

32. Avec un objectif initial de financement de 250 millions de dollars, le Fonds pour la consolidation de la paix cherche à stabiliser et à renforcer les institutions de gouvernement et donc à améliorer la capacité des gouvernements de concourir au processus de paix et de répondre aux besoins les plus immédiats de leur pays au moment où ils sortent d'un conflit. Une aide est fournie aux pays admis à en bénéficier par trois guichets de financement : a) le guichet I pour les pays dont la situation est examinée par la Commission de la consolidation de la paix; b) le guichet II pour les pays expressément désignés par le Secrétaire général à cet effet; et c) le guichet III qui est une facilité d'urgence gérée par le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions, et qui s'ouvre pour des activités urgentes, limitées, de consolidation de la paix.

33. Depuis 2006, quatre pays, le Burundi, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine et la Sierra Leone, ont été admis à bénéficier d'un financement au guichet I. En 2008, plusieurs autres pays pourront demander un financement aux guichets II et III : les Comores, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Kenya et le Libéria.

1. Burundi

34. Un cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi a été publié en juin 2007. Le plan d'action prioritaire pour la consolidation de la paix mis au point par le Gouvernement burundais avec l'aide des Nations Unies a servi de principe de répartition de 35 millions de dollars prélevés dans le Fonds pour la consolidation de la paix. Le plan d'action prioritaire recense quatre domaines importants : a) une bonne gouvernance; b) le respect de la légalité par les forces de sécurité; c) le renforcement de l'appareil judiciaire, la promotion des droits de l'homme, la réconciliation et la lutte contre l'impunité; et d) la question de la terre, en particulier dans l'optique de la réinsertion des populations touchées et de la relance de l'activité locale, en direction surtout des femmes, des jeunes et des populations touchées¹.

35. Malgré des tendances positives de la vie politique au cours des dernières années, la participation active de la communauté internationale par le canal du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, la Commission de consolidation de la paix et l'Union africaine depuis l'organisation réussie d'élections en 2005, la situation générale sur les plans politique, humanitaire, et de la sécurité, au Burundi, demeure difficile pendant la période considérée.

2. Sierra Leone

36. Le Gouvernement sierra-léonais, depuis l'organisation des élections législatives et présidentielle en 2007, a notablement progressé dans l'application de son programme de consolidation de la paix et de reprise économique.

37. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), avec les donateurs bilatéraux, a continué à renforcer la police, et à former des policiers et des militaires. Le BINUSIL a également apporté une assistance technique à la Commission électorale nationale pour l'organisation d'élections aux conseils

¹ Voir S/2008/330.

locaux, et celles-ci ont eu lieu paisiblement et avec succès le 5 juillet 2008. Ces initiatives ont été soutenues financièrement par des crédits du Fonds pour la consolidation de la paix. Un bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone devrait prendre la relève du BINUSIL à la fin du mandat de celui-ci, le 30 septembre 2008.

38. Après que le nouveau Gouvernement sierra-léonais a signé le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix le 12 décembre 2007, des projets supplémentaires ont été proposés; ils concernent le développement de l'entreprise au profit des jeunes et le développement des capacités du système judiciaire et de la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme. Des travaux de remise en état des conduites d'eau et des installations sanitaires devraient prendre de l'ampleur en 2008. On s'efforce systématiquement d'éliminer les causes de conflit, et si ces efforts sont soutenus, les perspectives d'une paix et d'un développement durables devraient rester assez favorables.

3. Guinée-Bissau

39. La Commission de la consolidation de la paix a consacré sa deuxième session à la Guinée-Bissau en février 2008; on a fait observer que le pays avait fait de grands progrès depuis la fin du conflit en 1999. Néanmoins, la mobilisation de ressources financières auprès de la communauté internationale est indispensable pour que le pays continue sa reconstruction et la consolidation de la paix.

40. En Guinée-Bissau, le Premier Ministre a reconnu qu'il appartenait au premier chef au gouvernement et aux citoyens de tenir leurs engagements et de mener les réformes nécessaires, déjà mises en place pour créer un climat de paix et de réconciliation en vue de la tenue d'élections, la régularisation du paiement des salaires et traitements, l'amélioration des finances publiques, la réforme du secteur de la sécurité et de la police et la solution des problèmes de trafic de stupéfiants.

41. La Commission de consolidation de la paix doit continuer à aider la Guinée-Bissau à obtenir auprès d'autres donateurs l'aide nécessaire afin de continuer les réformes à long terme de l'administration publique et du secteur de la sécurité et d'organiser une formation et de créer des emplois pour les jeunes et autres groupes vulnérables. Le Fonds pour la consolidation de la paix cherche à financer des projets à effet rapide dans les domaines de la santé publique, de l'énergie, de l'organisation d'élections et notamment de l'inscription des électeurs sur les listes.

42. Mais d'autres organismes des Nations Unies doivent également jouer un rôle plus grand dans la consolidation de la paix, notamment par des initiatives dans l'agriculture et pour l'emploi et en étendant leurs activités opérationnelles pour lutter contre le problème de plus en plus grave du trafic international de drogue.

4. République centrafricaine

43. Le Bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) a aidé le Gouvernement à raffermir les institutions démocratiques nationales depuis 2000. En janvier 2008, la République centrafricaine a été admise à une aide du Fonds pour la consolidation de la paix; celle-ci porte sur trois domaines prioritaires : la réforme du secteur de la sécurité, la promotion de la bonne gouvernance et du respect de la légalité, et la relance de l'activité dans les populations affectées par les conflits.

III. Une réponse plus étoffée du système des Nations Unies aux besoins de paix et de sécurité en Afrique

44. Dans mon rapport de l'an dernier (A/62/204), j'appelais à intensifier la réponse des Nations Unies dans un certain nombre de domaines pour réaliser une paix et un développement durables en Afrique. On verra dans les sections suivantes les progrès faits dans la réalisation de ces recommandations.

A. Soutien aux organisations régionales et sous-régionales africaines

45. Plus précisément, je demandais d'intensifier l'engagement du système des Nations Unies d'appuyer l'Union africaine et les organisations sous-régionales et de faciliter les affectations à court terme de fonctionnaires des Nations Unies pour renforcer les capacités². L'élaboration du Programme décennal Union africaine-Nations Unies de création de capacités a notablement progressé et la collaboration et la coopération entre les organisations du système des Nations Unies et leurs homologues africaines se sont intensifiées.

46. Je suis heureux de pouvoir signaler qu'en dehors du soutien technique, de la formation, des conseils sur les politiques et de l'aide à la mobilisation des ressources financières que la communauté internationale s'efforce de fournir, plusieurs organismes des Nations Unies ont également commencé à apporter une assistance en détachant directement du personnel pour créer des capacités dans les organisations régionales et sous-régionales africaines.

1. Création de capacités à l'Union africaine

47. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui préside le sous-groupe de la reconstruction et du développement après les conflits du Groupe de la paix et de la sécurité du Mécanisme de consultation régionale, a apporté une aide à l'Union africaine en détachant du personnel et en donnant des conseils sur les politiques. À ce sujet, le HCR a organisé des séminaires de diffusion des politiques à l'intention de la société civile africaine et un atelier de haut niveau en coopération avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe au sujet de la politique de reconstruction et de développement après les conflits de l'Union africaine.

48. Le HCR a également détaché deux fonctionnaires et dépêché du matériel informatique pour aider la Division des affaires humanitaires, des réfugiés et des personnes déplacées de la Commission de l'Union africaine. Le HCR fournit les services d'un consultant et d'un administrateur en vue de la préparation du premier Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, qui est prévu en novembre 2008.

49. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la Division du genre de l'Union africaine ont noué un partenariat pour travailler ensemble sur trois questions : la création des capacités pour la programmation de la défense des droits de l'homme, la prise en compte systématique des sexospécificités

² A/62/204, par. 74.

et le suivi de la question à l'Union africaine, la défense des droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit et d'après conflit et la mobilisation de leur participation effective par le Conseil économique et social de l'Union africaine et du Parlement panafricain. Une représentante d'UNIFEM a été nommée en janvier 2008 et travaille avec la Commission de l'Union africaine sur les questions de politique que soulèvent l'égalité des sexes et les droits des femmes.

50. La Section de l'appui au NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) de la Commission économique pour l'Afrique a créé une division du NEPAD et de l'intégration régionale pour intensifier le soutien des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD. La CEA participe activement aux sommets de l'Union africaine et apporte des conseils et un appui technique en particulier dans les débats sur l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'Union africaine. Le Mécanisme de consultation régionale créé pour améliorer la coordination au sujet du NEPAD à l'Union africaine a décidé en novembre 2007 de s'orienter vers un alignement plus systématique sur les priorités de la Commission de l'Union africaine.

51. ONUSIDA, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux, a aidé l'Union africaine à examiner le plan de lutte contre le VIH et le sida, et à en déterminer le coût pour 2007-2010. Un accord financier est en cours d'élaboration pour soutenir ce plan. ONUSIDA s'emploie aussi à apporter un soutien technique en vue de l'intégration de la question du sida dans la structure « paix et sécurité » de l'Union africaine. Pour faciliter l'application du plan de l'Union africaine pour la lutte contre le sida et améliorer le suivi avec les communautés économiques régionales, ONUSIDA a renforcé la Commission des affaires sociales de l'Union africaine en y détachant un administrateur pour deux ans et en fournissant des fonds qui permettront de recruter un autre administrateur de projets.

52. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) aide le Département de l'éducation de la Commission de l'Union africaine et les commissions économiques régionales par la création de capacités. À cet effet, l'UNESCO a détaché un spécialiste de l'éducation auprès de l'Union africaine pour aider celle-ci à mettre en œuvre le plan d'action pour la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique (2006-2015).

53. Pour concourir au Programme décennal Union africaine-Nations Unies de création de capacités, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a apporté un appui institutionnel à la Commission des affaires sociales de l'Union africaine et au Département des ressources humaines, au Département de la science et de la technologie, au Département de la paix et de la sécurité et à la Direction des femmes et du développement de la Commission de l'Union africaine, en y détachant du personnel aux niveaux organique, administratif, financier et logistique. Les achats de fournitures et de matériel ont été menés à bien et permettent le fonctionnement des bureaux de l'Union africaine et du NEPAD. Le coût total approximatif du personnel détaché, des fournitures et du matériel et du personnel de liaison à plein temps représente 1 million de dollars à la fin de mars 2008 et l'UNICEF prévoit de fournir entre 3 et 4 millions de dollars pour aider l'Union africaine en 2008.

54. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué à fournir une assistance technique directe et indirecte pour renforcer à la

fois le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, notamment en fournissant les services d'agronomes hors classe, d'administrateurs auxiliaires et de consultants à court terme pour aider à réaliser le programme de travail du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. La FAO a aidé à organiser des réunions sur l'application de ce programme et la mobilisation de ressources, et plus généralement pour soutenir les communautés économiques régionales.

55. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui relève du Bureau des affaires de désarmement, a continué à collaborer activement avec la Commission de l'Union africaine dans les domaines de la paix, la sécurité et le désarmement. La Commission a demandé l'opinion du Centre régional sur des questions relatives à l'établissement et au fonctionnement du Groupe des petites armes de l'Union africaine et sur des questions de désarmement connexes. Le Centre a participé à trois réunions de spécialistes organisées par l'Union africaine sur l'application du programme relatif aux frontières.

56. Le Département des opérations de maintien de la paix a créé l'Équipe d'appui aux activités de paix en Afrique pour aider l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix. Cette équipe est un mécanisme spécialisé du Département des opérations de maintien de la paix dont la tâche est d'aider l'Union africaine à préparer et à déployer une force africaine d'intervention et à se doter d'une capacité institutionnelle durable de planifier, déployer et gérer des opérations multidimensionnelles complexes de maintien de la paix.

57. Le Département des affaires politiques a renforcé sa coopération avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, de la gestion des crises, de la consolidation de la paix après les conflits et de l'assistance électorale. Le Département organise une formation aux techniques du dialogue et de la médiation.

2. Coopération avec les organisations sous-régionales

58. La huitième réunion du Mécanisme de consultation régionale, qui assure la coordination de l'aide du système des Nations Unies au NEPAD et à la Commission de l'Union africaine, a élargi son champ d'action à la coopération avec les organisations africaines sous-régionales. Plusieurs organismes des Nations Unies ou départements de son Secrétariat ont signalé, pendant l'année, leur collaboration avec les organisations sous-régionales. Les bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) travaillent à la coopération des organismes des Nations Unies avec l'Union africaine et le NEPAD au niveau sous-régional, en organisant des discussions interinstitutions.

59. Le Centre régional pour le désarmement et la paix en Afrique, qui relève du Bureau des affaires de désarmement, a, durant l'année écoulée, continué à collaborer avec la CEDEAO sur des questions telles que la création d'un mécanisme et l'adoption de mesures pour prévenir les activités de courtage illicite des armes dans la sous-région, l'établissement d'une base de données sous-régionale et l'ouverture d'un registre des petites armes et des armes légères, et les opérations de paix, ainsi qu'à l'application effective du moratoire de la CEDEAO sur

l'importation, l'exportation et la fabrication de petites armes et d'armes légères en Afrique de l'Ouest.

60. La CEDEAO a désigné le Centre des Nations Unies pour le désarmement et la paix en Afrique comme institution spécialisée pour l'élaboration des procédures opérationnelles standard du Programme d'élimination des petites armes de la CEDEAO. Le Centre régional est membre du Comité technique régional de ce programme et s'est chargé de l'examen et de l'approbation des propositions de projet soumises par les commissions nationales et autres entités concernées. Dans ce contexte, le Centre régional a participé à la première réunion régionale du Comité technique tenue en mai 2007 à Bamako.

61. Le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique coopère aussi avec la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Les deux institutions se consultent fréquemment sur l'application de l'Initiative de Sao Tomé, qui appelait à adopter un instrument légalement contraignant de contrôle des petites armes et des armes légères et à adopter un code de conduite pour les forces de défense et de sécurité en Afrique centrale.

62. L'Organisation internationale des migrations (OIM) a collaboré avec l'Union africaine à l'organisation d'une « réunion intrarégionale pour la gestion des migrations dans la région de l'IGAD (Afrique de l'Est) ». Cette réunion a eu lieu du 12 au 14 mai 2008 à Addis-Abeba. Des spécialistes de différents organismes des Nations Unies ont fait des communications à cette réunion.

63. Des représentants de l'UNICEF en Afrique orientale et australe ont organisé du 5 au 9 mai 2008, à Addis-Abeba, une réunion régionale pour tirer les enseignements de l'évolution de la situation en Afrique, en particulier dans le cadre du programme décennal de création de capacités de l'Union africaine. L'objectif de la réunion était de partager, diffuser et recevoir des directives sur les meilleurs moyens d'organiser des activités régionales.

64. Un groupe de travail des Nations Unies de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la région des Grands Lacs s'est réunie pendant l'année pour organiser des projets et des programmes des Nations Unies concourant au Pacte de stabilité dans la région des Grands Lacs et pour en recenser les lacunes. Les équipes de pays des Nations Unies dans la région ont préparé des synthèses pour un examen par l'Équipe spéciale interinstitutions. Le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a rencontré l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies en juin 2008 pour examiner des mesures concrètes à prendre en vue d'une participation des Nations Unies à l'application du Pacte de stabilité pour la région des Grands Lacs.

65. Conformément à la résolution 61/230 de l'Assemblée générale, qui reconnaissait « l'importance d'un renforcement de la capacité des organisations régionales et sous-régionales africaines d'éliminer les causes des conflits en Afrique », j'ai demandé instamment à tous les départements et organismes en mesure de le faire de détacher du personnel et d'apporter l'appui voulu à la Commission de l'Union africaine et aux organisations sous-régionales pour intensifier ce qui est tenté afin d'établir et d'entretenir les conditions d'une paix et d'une sécurité durables dans tout le continent africain. L'application effective de ce pacte important contribuerait beaucoup à la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs.

3. Coopération entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine

66. Conformément à la recommandation consignée dans mon rapport à la soixante et unième session de l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/61/213), le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine ont tenu en avril 2008 une réunion d'importance historique, à New York, pour échanger des vues sur les questions d'intérêt commun et commencé à nouer des liens plus étroits et mieux structurés de coopération. Les deux conseils ont examiné les conflits au Soudan, en Somalie, en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. La réunion a été l'occasion pour ces deux conseils de partager de façon très fructueuse leurs différentes perspectives et de trouver des moyens de travailler de concert sans double emploi.

67. Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a approuvé ma proposition de créer dans les trois prochains mois un groupe d'experts Union africaine-ONU de haut niveau, composé d'éminentes personnalités, chargé de réfléchir attentivement aux modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix confiées à des organisations régionales sous mandat des Nations Unies. C'est là une étape essentielle sur la voie du règlement des conflits dans les pays et dans d'autres situations de conflit.

B. Réduire la prolifération des petites armes et mettre un terme au climat de violence

68. Dans le rapport du Secrétaire général de l'an dernier, on recommandait aussi que les Nations Unies exploitent pleinement la force des Nations Unies dans le domaine normatif pour faire avancer les négociations visant à élaborer un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales en matière d'importation, d'exportation et de transfert d'armes classiques. En outre, le système des Nations Unies et d'autres organisations sont invités à prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la culture de la violence, qui est à la fois le résultat et la cause d'une circulation massive d'armes, « à engager et à renforcer la société civile dans les pays sortant d'un conflit, notamment en appliquant de vastes programmes sur la culture de la paix et l'éducation civique »².

69. En application de la résolution 61/89 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a créé un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la faisabilité, la portée et les premiers paramètres d'un instrument légalement contraignant afin d'établir des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Le groupe d'experts a tenu sa première et sa seconde réunion en février et mai 2008 et achèvera ses délibérations lors d'une troisième et dernière session du 28 juillet au 8 août 2008. Les délibérations des experts ont été enrichies par l'opinion écrite de plusieurs États Membres sur la question et par deux analyses faites par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Sur la base des délibérations de ce groupe et de ses recommandations, un rapport sera publié en vue de son examen par l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

70. Il est à noter que la CEDEAO et le Centre régional pour les armes légères, qui couvre 12 pays de la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique, ont signalé,

pendant la période considérée, que des mesures énergiques ont été prises au niveau régional pour prévenir la prolifération et la circulation à travers les frontières de petites armes et d'armes légères, qui compromettent la stabilité dans la région.

71. La CEDEAO a adopté un important projet de Convention sur les armes légères et leurs munitions et autres matériels connexes et le texte qui a été signé en juin 2006. La Convention a déjà été ratifiée par cinq États membres de la CEDEAO (le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone) et entrera en vigueur à la neuvième ratification. Des plans en vue de sa mise en œuvre sont déjà en cours d'élaboration et des ressources pour la formation, le matériel et le renforcement institutionnel des systèmes judiciaires seront demandées à la communauté internationale.

72. Le Centre régional pour les armes légères est une organisation intergouvernementale qui travaille à l'application du Protocole de Nairobi, qui est légalement contraignant, pour la prévention, le contrôle et la réduction des petites armes et armes légères dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les États voisins, signé le 21 juin 2004 par des États membres. Le Centre régional pour les armes légères travaille dans les domaines de l'harmonisation de la législation, de la création de capacités des autorités de police, de la coordination régionale et de la sensibilisation de l'opinion.

73. Les activités relevant de la « culture de la paix » du Centre régional pour les armes légères ont par exemple consisté à célébrer l'anniversaire annuel de la Déclaration de Nairobi (2000) sur le problème de la prolifération des petites armes et armes légères illicites, qui avait précédé l'adoption du Protocole de Nairobi. Le Centre régional pour les armes légères a organisé un concours de rédaction scolaire, en Ouganda, et il a préparé des documentaires, des représentations théâtrales et autres formes de communication et de mobilisation, pour renforcer la culture de la paix et pour susciter une modification des comportements et attitudes, au sujet de la possession des petites armes et des armes légères.

74. Dans le cadre du Programme et du Fonds pour la paix et le développement de la CEDEAO, un programme mené en commun avec l'UNESCO est en cours de mise en œuvre dans le domaine de la culture de la paix. L'UNESCO exécute un projet d'intégration régionale intitulé « L'éducation pour les droits de l'homme, la citoyenneté, la paix et l'intégration sous-régionale dans les programmes scolaires », dont l'objectif est de promouvoir des programmes d'enseignement et de formation à l'intention des maîtres, des formateurs et des communautés locales, et la production de matériel didactique. L'application de ce projet régional profitera à plusieurs pays de la région : la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, la Sierra Leone et le Togo.

75. Toujours en Afrique de l'Ouest, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) a signalé un renforcement des activités relatives à la culture de la paix et la promotion d'un dialogue et de la participation par diverses activités d'ouverture au public et la formation en cours d'emploi des journalistes.

76. L'UNESCO a l'obligation de rendre compte de la Décennie internationale pour une culture de la paix et de la non-violence pour les enfants du monde 2001-2010 (A/63/127). L'UNESCO travaille avec ses membres à la révision des manuels scolaires et des programmes scolaires pour éliminer des manuels et autres matériaux éducatifs les éventuels messages de haine, la distorsion des faits, les préjugés et les

stéréotypes. L'UNESCO encourage l'initiative intitulée « Du conflit potentiel au potentiel de coopération », qui facilite le dialogue interdisciplinaire à plusieurs niveaux, pour encourager la paix, la coopération et le développement, notamment au sujet de ce domaine critique qu'est la gestion des ressources en eau partagées, qui sont de plus en plus rares.

77. L'UNESCO travaille à inculquer des valeurs démocratiques à tous les élèves et étudiants, et cela fait partie intégrante de son action dans l'optique d'une éducation de qualité à tous les niveaux, dans l'enseignement aussi bien scolaire que non scolaire. La démocratie et la participation des citoyens, dans les pays en développement, en particulier ceux qui sortent d'un conflit, sont encouragées par la formation des journalistes et des professionnels des médias, qui acquièrent ainsi les techniques d'un journalisme impartial et indépendant, dans les zones de conflit, de façon à réunir les conditions nécessaires au fonctionnement d'une presse indépendante, en fournissant des spécialistes aux autorités nationales qui cherchent à adapter leur législation de la presse aux normes internationalement reconnues de liberté d'expression, de paix et de tolérance; l'UNESCO aide également les médias à couvrir les élections.

C. Création d'emplois dans les pays sortant d'un conflit

78. Le rapport de l'an dernier comportait également une recommandation, celle « d'élaborer une stratégie coordonnée pour que le système des Nations Unies contribue à placer l'emploi et la création de revenus au cœur des opérations initiales de relèvement et de transition »²; dans cet esprit, un groupe de travail animé par le PNUD et l'OIT a mis au point une politique détaillée de création d'emplois et de formation de revenus dans les pays qui sortent d'un conflit. Cette politique a été affirmée par les 19 organismes qui coopèrent; ceux-ci ont établi cinq principes directeurs : la nécessité de réaliser des programmes cohérents et détaillés; d'éviter les retombées sur les individus, les collectivités locales, l'environnement et l'économie (« ne pas nuire »); d'être sensible aux situations conflictuelles; de viser la durabilité; et de promouvoir l'égalité entre les sexes. Le groupe de travail s'est réuni au Caire en mars 2008 pour élaborer des directives opérationnelles pour la mise en œuvre de cette politique et mener les préparatifs en vue de programmes opérationnels qui seront élaborés au niveau du pays.

79. La Commission de consolidation de la paix a activement soutenu la création d'emplois au Burundi et en Sierra Leone, dans le cadre de projets à effet rapide qui entrent dans les stratégies appliquées dans ces deux pays. Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi voit dans la jeunesse une catégorie de population vulnérable dont les besoins doivent être satisfaits par le relèvement de la collectivité locale, aussi bien pour réduire cette vulnérabilité que pour assurer une participation active et véritable de la jeunesse aux processus de la consolidation de la paix.

80. Un crédit de 4 millions de dollars a été prélevé dans le Fonds pour la consolidation de la paix en faveur du Gouvernement burundais, pour « la participation de la jeunesse et la cohésion sociale au niveau communautaire ». Ce projet concerne six provinces du Burundi et vise à autonomiser les jeunes et améliorer la cohésion sociale dans leurs communautés par : a) un accès à des activités à forte intensité de main-d'œuvre (reboisement, préservation de

l'environnement, assainissement urbain, remise en état des principaux équipements); b) l'accès au microcrédit, à la formation professionnelle et à un « premier emploi »; et c) la consolidation de la paix et la formation aux compétences pratiques.

81. L'emploi et l'autonomisation des jeunes figurent également parmi les domaines prioritaires de l'action de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone. Le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, adopté par le Gouvernement sierra-léonais et la Commission, cite le chômage et la marginalisation des jeunes comme l'une des causes profondes de la guerre civile qui continue à faire peser une menace sur la consolidation de la paix dans ce pays.

82. Le Gouvernement sierra-léonais s'est engagé à appliquer des programmes d'emploi et d'autonomisation des jeunes, de renforcement des organisations de jeunes et d'augmentation de leur participation aux décisions, l'accent étant mis en particulier sur les besoins des jeunes femmes et des filles. Plus de 3 millions de dollars ont été alloués par prélèvement dans le Fonds de consolidation de la paix à un projet de création d'emplois pour les jeunes, dans le cadre du plan d'action prioritaire pour la Sierra Leone.

IV. Conclusions

83. L'Afrique, soutenue par ses sous-organisations régionales, sous-régionales et internationales, déploie des efforts constants, depuis une dizaine d'années, pour promouvoir la paix, approfondir l'attachement à la démocratie et au bon gouvernement et résoudre des problèmes critiques tels que la prolifération des petites armes et des armes légères. Les éléments de l'architecture de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, et en particulier le Conseil de la paix et de la sécurité et le Groupe des sages, sont désormais opérationnels et ont abouti à des résultats concrets, aussi bien de leur propre chef qu'en conjonction avec les efforts des Nations Unies.

84. Des tentatives de médiation, menées en coopération, comme au Kenya, et de consolidation de la paix, comme au Darfour, se multiplient et les organismes des Nations Unies ont amélioré leur collaboration avec les organisations africaines régionales et sous-régionales dans la perspective d'une phase ultérieure, plus large, du programme décennal Union africaine-Nations Unies de création de capacités.

85. En outre, comme les chefs d'État des pays africains se sont donné l'objectif d'une Afrique au plus tôt complètement exempte de conflits, des organismes des Nations Unies ont commencé à apporter un soutien prenant la forme d'un détachement de personnel et, dans certains cas, d'un soutien logistique et financier pour aider l'Union africaine à atteindre cet objectif. Dans le présent rapport, j'ai en particulier attiré l'attention sur le travail d'importance critique qu'accomplit l'Équipe spéciale interinstitutions pour mettre au point les directives opérationnelles détaillées dans l'optique de la création d'emplois après les conflits.

86. La Commission de consolidation de la paix joue déjà un rôle appréciable et a choisi, comme aspect critique de son travail, la lutte contre le chômage des jeunes au Burundi et en Sierra Leone, étant donné le nombre très important de jeunes chômeurs, qui doivent voir leurs perspectives s'améliorer si l'on veut qu'ils ne

retombent pas dans la violence qui alimente trop souvent les crises nationales et régionales.

87. En dépit des progrès appréciables de l'amélioration des institutions de gouvernement dans beaucoup de pays africains, grâce surtout aux efforts faits par ceux-ci eux-mêmes, de graves problèmes d'exclusion, de captation du pouvoir et d'extrême pauvreté persistent au cœur des nombreuses difficultés que connaît le continent africain. En outre, comme dans certains pays des crises ont parfois éclaté après les élections, le Conseil de sécurité se préoccupe de plus en plus du risque de voir certains problèmes intérieurs avoir des retombées potentielles sur la paix et la sécurité de leur région.

88. Les gains acquis ces dernières années sont souvent précaires et peuvent facilement être compromis ou anéantis par de nouvelles menaces ou l'aggravation de problèmes anciens. L'impact négatif de plus en plus marqué du changement climatique et du renchérissement des denrées alimentaires et des combustibles compromet les gains encourageants obtenus récemment, sur le front du développement. Faute de développement, la paix ne peut pas être durable; mais l'inverse est également vrai, sans la paix, il n'y a guère d'espoir de développement. J'exhorte donc les organismes des Nations Unies et les États Membres à s'engager et à collaborer à la prévention des conflits, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits pour aider l'Afrique à poursuivre les efforts que font les Africains pour que leur continent soit entièrement exempt de conflit et pour construire ensemble une prospérité partagée par tous.
